



C'est un processus destiné aux salariés confrontés à un évènement grave dans le cadre professionnel : violences internes (conflits entre collègues) ou externes (incivilités graves). Cet évènement potentiellement traumatisant peut se transformer en choc post traumatique et générer une incapacité de travail. L'intervention vise à prévenir ou diminuer l'apparition de troubles psychologiques des salariés concernés et à promouvoir leur rétablissement. Elle participe à la reprise d'une activité normale.

↳ OBJECTIFS



- > Inciter les salariés à verbaliser leur expérience,
- > Exprimer ses problèmes ou inquiétudes immédiats,
- > Réduire l'apparition des symptômes post traumatiques,
- > Accélérer la récupération psychique,
- > Mettre en place les moyens nécessaires à la préservation de la santé.

↳ MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

- > Intervention sur site auprès des victimes d'agressions,
- > Mise en place d'un espace très sécurisant,
- > Prise en charge dans les 72 h, et au plus tard dans les 7 jours suivants l'évènement,
- > Détection des personnes nécessitant des mesures particulières de soutien (évacuation, repos...),
- > Suivi en lien étroit avec les partenaires internes (médecin du travail, DRH) et externes (médecin référent, structures de soin).

↳ MÉTHODOLOGIE

L'intervention est réalisée selon les principes de la clinique. Cette pratique vise à faire verbaliser les individus sur l'évènement traumatique vécu. La prise en charge conduit à identifier les émotions et à faire le lien avec l'évènement. L'intervention peut-être individuelle ou collective dans le respect des délais préconisés. Un soutien est proposé à toutes les victimes.

Intervenants

Des intervenantes en
Santé au Travail

Public

Tout salarié
de votre organisation
de travail

Durée

À déterminer

Coût

Devis à la demande

